



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le 4 juillet 2023 à 19h30 au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;	District 2
Madame Helen Morrison, conseillère;	District 3
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;	District 5
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller	District 6

Formant quorum sous la présidence de madame Catherine Hamé, mairesse.

Sont absents :

Madame Virginie Lupan, conseillère;	District 1
Monsieur Louis Dupuis, conseiller;	District 4

Est également présente madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière

À 19 h 33, la mairesse déclare la séance ouverte.

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE
d'adopter l'ordre du jour tel que proposé

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Suivi des questions posées à la dernière assemblée
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2023

- 5.0 **Finances, Administration et Greffe**
 - 5.1 Journal des déboursés (à payer) et les incompressibles (payés)
 - 5.2 Dépôt du rapport de dépenses au 29 juin 2023
 - 5.3 Abolition du comité d'accès à l'information
 - 5.4 Dépôt des états financiers 2022 et dépôt de l'audit du vérificateur externe
 - 5.5 Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
 - 5.6 Mandat de déplacer les employés de l'hôtel de ville localisés au sous-sol
 - 5.7 Entérinement de l'embauche d'un journalier pour la saison estivale – monsieur Jacques Hamel
 - 5.8 Mandat à un évaluateur pour l'analyse de trois (3) propriétés appartenant à la Municipalité
 - 5.9 Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM
 - 5.10 Adoption du calendrier des séances du caucus

- 6.0 **Travaux publics et voirie**
Sans objet

- 7.0 **Loisirs, culture et vie communautaire**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 4 juillet 2023

7.1 Soutien aux athlètes sélectionnés pour les Jeux du Québec de Rimouski – Été 2023 et de Sherbrooke – Hiver 2024

8.0 Urbanisme

8.1 Adoption du premier projet de règlement 1001-xx-2023 modifiant le règlement de zonage 1001 afin de remplacer la définition de « garage privé attenant » et amender les éléments considérés dans la hauteur d'un bâtiment accessoire

9.0 Sécurité publique et incendie

9.1 Adoption du règlement SQ-2023 sur la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre

9.2 Dépôt des statistiques d'intervention de la Sûreté du Québec

10.0 Environnement

10.1 Avis de motion du projet de règlement 462-2023 abrogeant le règlement 462-2019 (et ses amendements) sur le comité consultatif d'environnement précisant les rôles et mandats des membres du CCE, les personnes ressources assignées d'office ainsi que la fréquence des réunions

10.2 Adoption du règlement d'emprunt 600-2023 décrétant une dépense de 72 000\$ et un emprunt de 72 000\$ pour la réalisation d'une étude d'évaluation de la sécurité du barrage X0005020 (barrage Johanne)

10.3 Adoption du règlement d'emprunt 601-2023 décrétant une dépense de 57 000\$ et un emprunt de 57 000\$ pour la réalisation d'une étude d'évaluation de la sécurité du barrage X0005033 (barrage Colette)

10.4 Adoption du règlement d'emprunt 602-2023 décrétant une dépense de 67 000\$ et un emprunt de 67 000\$ pour la réalisation d'une étude d'évaluation de la sécurité du barrage X0005034 (barrage Suzanne)

10.5 Adoption du règlement d'emprunt 603-2023 décrétant une dépense de 67 000\$ et un emprunt de 67 000\$ pour la réalisation d'une étude d'évaluation de la sécurité du barrage X2181548 (barrage Loiselle)

11.0 Divers

11.1 Location du camion-citerne 841

12.0 Correspondance

13.0 Période de questions

14.0 Levée de la séance

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;

Madame Caroline Desrosiers, conseillère;

Madame Helen Morrison, conseillère;

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2023

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal du 12 juin 2023

ATTENDU la modification de la mission du groupe de travail sur l'accès à l'eau proposé à la résolution 7834-05-23 par le nouveau mandat établi dans la résolution 7864-06-23

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

D'adopter le procès-verbal du 12 juin 2023

7886-07-23 4.0



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 4 juillet 2023

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

Madame Caroline Desrosiers, conseillère (s'abstient)

**SEULS LES CONSEILLERS PRÉSENTS À LA SÉANCE VISÉE PAR
CETTE RÉOLUTION VOTENT. RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES
CONSEILLERS VOTANTS.**

5.0

FINANCES, ADMINISTRATION ET GREFFE

7887-07-23

5.1

Journal des déboursés (à payer) et les incompressibles (payés)

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT,
CONSEILLER**

D'accepter la liste des incompressibles au 29 juin 2023 pour un montant
112 754,99\$ - chèques numéro 20450 à 20453 et 20510 à 20516,
prélèvements bancaires numéros 2682, 2689 à 2692 et 2694 à 2716 et les
dépôts directs numéros 1066 à 1068 et 1127 à 1145.

D'accepter la liste des déboursés au 29 juin 2023 pour un montant de
681 767,03 \$ - chèques numéros 20517 à 20537, et les dépôts directs
numéros 1146 à 1237.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.2

Dépôt du rapport des dépenses au 29 juin 2023

Le rapport des dépenses au 29 juin 2023 est déposé au conseil

7888-07-23

5.3

Abolition du comité d'accès à l'information

ATTENDU la résolution 7770-03-23 relativement à la création d'un comité
d'accès à l'information;

ATTENDU QUE l'obligation de former ce comité ne sera plus exigée pour
tout organisme public qui employait 50 salariés ou moins lors de l'année
civile précédente;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT,
CONSEILLER**

D'abolir le comité d'accès à l'information

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Madame Helen Morrison, conseillère;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 4 juillet 2023

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.4

Dépôt des états financiers 2022 et dépôt de l'audit du vérificateur externe

Les états comparatifs et états financiers au 31 décembre 2022 sont déposés au conseil

Le vérificateur externe dépose son rapport pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022

7889-07-23 5.5

Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

ATTENDU QUE le rapport de la mairesse portant sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe est déposé au conseil;

En conséquence de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De publier le rapport de la mairesse portant sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe dans le Journal des citoyens conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7890-07-23 5.6

Mandat de déplacer les employés de l'hôtel de ville localisés au sous-sol

ATTENDU les infiltrations d'eau récurrentes et le déversement de matières fécales qui se produisent au sous-sol de l'hôtel de ville depuis les 2 dernières années;

ATTENDU le besoin d'ouvrir les murs pour constater l'étendue des dégâts;

ATTENDU les risques de moisissure;

ATTENDU la présence d'insectes;

ATTENDU la non-conformité des escaliers;

ATTENDU la vétusté générale du bâtiment rendant impossible la rénovation des lieux sans entraîner des coûts trop importants;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 4 juillet 2023

ATTENDU l'espace exigüé de certains postes de travail;

ATTENDU notre souci d'offrir un environnement de travail adéquat à nos employés;

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

De mandater la directrice générale et greffière-trésorière de relocaliser les employés du sous-sol de l'hôtel de ville à la caserne située au 765 chemin de Sainte-Anne-des-Lacs

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7891-07-23 5.7

Entérinement de l'embauche d'un journalier pour la saison estivale – monsieur Jacques Hamel

ATTENDU QU'un processus de sélection a été effectué conformément à la Politique de dotation en ressources humaines;

ATTENDU QUE le comité de sélection a retenu la candidature de monsieur Jacques Hamel;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'entériner l'embauche de monsieur Jacques Hamel au poste de journalier pour la saison estivale

Que le salaire, les conditions de travail et la période de probation soient ceux prévus à la convention collective

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7892-07-23 5.8

Mandat à un évaluateur pour l'analyse de trois (3) propriétés appartenant à la Municipalité

ATTENDU QUE les lots 1 919 455, 1 921 433 et 1 921 434 appartiennent à la Municipalité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 4 juillet 2023

ATTENDU la résolution 7833-05-23 relativement à la lettre d'intention au lac Guindon;

ATTENDU la demande de soumission auprès de deux (2) fournisseurs;

ATTENDU QUE nous avons reçu une (1) seule soumission de la firme Groupe Proval au montant de 2 150\$ plus taxes.

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

De mandater la firme Groupe Proval pour l'évaluation et l'analyse des lots ci-haut mentionnés au montant de 2 150\$ plus taxes.

Un amendement est proposé par **JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER** d'ajouter que les acquéreurs devront produire une lettre d'intention à l'effet que l'acquisition des terrains se fera selon la valeur marchande

Un vote est demandé pour l'amendement

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

Un vote est demandé pour l'adoption de l'amendement

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Les crédits sont disponibles pour la dépense imputée au compte # 02-13000-411

7893-07-23 5.9

Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 4 juillet 2023

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

Que madame Catherine Hamé, mairesse ou le maire suppléant et madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

Que madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Adoption du calendrier des séances du caucus

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

D'adopter le calendrier des séances du caucus

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Madame Helen Morrison, conseillère;

CONTRE :

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.0

TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

Sans objet

7.0

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

7895-07-23 7.1

Soutien aux athlètes sélectionnés pour les Jeux du Québec de Rimouski – Été 2023 et de Sherbrooke – Hiver 2024

ATTENDU QU'il y a un (1) seul résident de Sainte-Anne-des-Lacs faisant partie des athlètes sélectionnés pour la Finale des Jeux du Québec de Rimouski à l'été 2023 et de Sherbrooke à l'hiver 2024;

ATTENDU la demande d'aide financière pour les frais d'inscription au montant de 150\$ par athlète;

7894-07-23 5.10

Abrogé par
7943-09-23



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 4 juillet 2023

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs souhaite contribuer au développement des jeunes de la région.

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

D'accorder une contribution financière de 150\$ pour couvrir les frais d'inscription d'Eliot Courcelles, résident de la Municipalité qui participera aux Jeux du Québec – édition 2023 et 2024 dans la discipline vélo de montagne

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0

URBANISME

7896-07-23

8.1

Adoption du premier projet de règlement 1001-XX-2023 modifiant le règlement de zonage 1001 afin de remplacer la définition de « garage privé attenant » et amender les éléments considérés dans la hauteur d'un bâtiment accessoire

ATTENDU l'article 113 de la loi sur l'Aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) permettant au Conseil d'adopter un règlement de zonage et y spécifier les dimensions et le volume des constructions ;

ATTENDU que le conseil municipal considère opportun et nécessaire de revoir le règlement en vigueur afin de remplacer la définition de « garage privé attenant » et amender les éléments considérés dans la hauteur d'un bâtiment accessoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De déposer et adopter en premier projet le règlement 1001-XX-2023 modifiant le règlement de zonage no. 1001 visant à remplacer la définition de « garage privé attenant » et amender les éléments considérés dans la hauteur d'un bâtiment accessoire ;

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

7897-07-23

9.1

Adoption du règlement SQ-2023 sur la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre

ATTENDU QU'un avis de motion du projet de règlement SQ-2023 sur la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre a été préalablement donné à la séance du 12 juin 2023;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 4 juillet 2023

ATTENDU QUE le projet de règlement SQ-2023 sur la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre a été préalablement déposé à la séance du 12 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

D'adopter le règlement SQ-2023 sur la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.2 **Dépôt des statistiques d'intervention de la Sûreté du Québec (base de données d'avril à mars)**

Un rapport des statistiques d'intervention en sécurité routière, en criminalité ainsi que des appels reçus effectués par la Sûreté du Québec est déposé au conseil.

10.0 **ENVIRONNEMENT**

7898-07-23 10.1 **Avis de motion du projet de règlement 462-2023 abrogeant le règlement 462-2019 (et ses amendements) sur le comité consultatif d'environnement précisant les rôles et mandats des membres du CCE, les personnes ressources assignées d'office ainsi que la fréquence des réunions**

LE CONSEILLER JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT donne avis de motion du projet de règlement 462-2023 abrogeant le règlement 462-2019 (et ses amendements) sur le comité consultatif d'environnement dans lequel seront modifiés les rôles et mandats des membres du comité, les personnes ressources assignées d'office ainsi que la fréquence des réunions

7899-07-23 10.2 **Adoption du règlement d'emprunt 600-2023 décrétant une dépense de 72 000\$ et un emprunt de 72 000\$ pour la réalisation d'une étude d'évaluation de la sécurité du barrage X0005020 (barrage Johanne)**

ATTENDU QU'un avis de motion du projet de règlement d'emprunt 600-2023 a été préalablement donné à la séance du 12 juin 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement d'emprunt 600-2023 a été préalablement déposé à la séance du 12 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'adopter le règlement d'emprunt 600-2023 décrétant une dépense de 72 000\$ et un emprunt de 72 000\$ pour la réalisation d'une étude d'évaluation de la sécurité du barrage X0005020 (barrage Johanne)

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 4 juillet 2023

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7900-07-23 10.3

Adoption du règlement d'emprunt 601-2023 décrétant une dépense de 57 000\$ et un emprunt de 57 000\$ pour la réalisation d'une étude d'évaluation de la sécurité du barrage X0005033 (barrage Colette)

ATTENDU QU'un avis de motion du projet de règlement d'emprunt 601-2023 a été préalablement donné à la séance du 12 juin 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement d'emprunt 601-2023 a été préalablement déposé à la séance du 12 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'adopter le règlement d'emprunt 601-2023 décrétant une dépense de 57 000\$ et un emprunt de 57 000\$ pour la réalisation d'une étude d'évaluation de la sécurité du barrage X0005033 (barrage Colette)

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7901-07-23 10.4

Adoption du règlement d'emprunt 602-2023 décrétant une dépense de 67 000\$ et un emprunt de 67 000\$ pour la réalisation d'une étude d'évaluation de la sécurité du barrage X0005034 (barrage Suzanne)

ATTENDU QU'un avis de motion du projet de règlement d'emprunt 602-2023 a été préalablement donné à la séance du 12 juin 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement d'emprunt 602-2023) a été préalablement déposé à la séance du 12 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

D'adopter le règlement d'emprunt 602-2023 décrétant une dépense de 67 000\$ et un emprunt de 67 000\$ pour la réalisation d'une étude d'évaluation de la sécurité du barrage X0005034 (barrage Suzanne)

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7902-07-23 10.5

Adoption du règlement d'emprunt 603-2023 décrétant une dépense de 67 000\$ et un emprunt de ~~67 000\$~~ pour la réalisation d'une étude d'évaluation de la sécurité du barrage X2181548 (barrage Loïselle)

ATTENDU QU'un avis de motion du projet de règlement d'emprunt 603-2023 a été préalablement donné à la séance du 12 juin 2023;



No de résolution
ou annotation

✓ 68 000 \$
voir Procès-
Verbal de Correction
ANNULÉ

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 4 juillet 2023

ATTENDU QUE le projet de règlement d'emprunt 603-2023 a été préalablement déposé à la séance du 12 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE

D'adopter le règlement d'emprunt 603-2023 décrétant une dépense de ~~67 000 \$~~ et un emprunt de ~~67 000 \$~~ pour la réalisation d'une étude d'évaluation de la sécurité du barrage X2181548 (barrage Loïsele)

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11.0

DIVERS

7903-07-23 11.1

Location du camion-citerne 841

ATTENDU les mesures d'urgence déployées par la ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU QU'il y a un problème au chemin Maribou à la ville de Saint-Sauveur qui en limite la circulation;

ATTENDU QUE cette situation isole les 50 personnes y habitant;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

Que le conseil municipal autorise la location à court terme du camion-citerne 841 afin d'assurer la sécurité des résidents du chemin Maribou à Saint-Sauveur;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à donner effet à la présente résolution ainsi que tout autre document y afférent.

Un amendement est proposé par **JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER** que nous procédions à une vente et non à une location pour le camion-citerne

Un vote est demandé pour l'amendement

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

Un vote est demandé pour l'adoption de l'amendement

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller;
Madame Caroline Desrosiers, conseillère;
Madame Helen Morrison, conseillère;
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

12.0

CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil

13.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

DÉBUT

20 H 20

FIN

21 H 29

14.0

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 29

Catherine Hamé
Mairesse

Anne-Claire Robert
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Catherine Hamé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

ATTENDU QU'à la résolution numéro 7902-07-23, on réfère à un règlement d'emprunt au montant de 67 000 \$ alors qu'il aurait dû être mention d'un montant d'emprunt 68 000 \$;

ATTENDU QUE le projet de règlement déposé le 12 juin 2023 indique le montant d'emprunt de 68 000 \$

ATTENDU QUE le règlement soumis au conseil indique un montant d'emprunt de 68 000 \$;

ATTENDU QUE l'original du règlement 603-2023 signé par la mairesse et la directrice générale indique un montant d'emprunt 68 000 \$;

ATTENDU QUE l'avis public invitant les personnes habiles à voter en date du 21 juillet 2023 indique 68 000 \$;

ATTENDU QUE l'estimé en annexe C du règlement indique une estimation de 68 000 \$;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 202.1 du Code municipale, je suis autorisé à modifier un procès-verbal pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

EN CONSÉQUENCE

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la soussignée, greffière-trésorière de la municipalité, apporte une correction au procès-verbal du 12 juin 2023 de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs en modifiant le montant de 67 000 \$ par le montant de 68 000\$ aux titres des rubriques ainsi au numéro du sujet 7902-07-23.

QUE l'original des présentes sera annexé à l'original du procès-verbal;

QU'une copie des présentes sera déposée lors d'une prochaine assemblée du conseil.

En foi de quoi j'ai signé à Sainte-Anne-des-Lacs, ce 8 septembre 2023.

Anne-Claire Robert
Directrice générale et Greffière-trésorière



A large, diagonal blue line is drawn across the page, extending from the bottom left towards the top right, crossing the horizontal line.